



Protocole modifiant l'Accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds conformément à la Directive 2011/76/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la Directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures, fait à Bruxelles, le 6 décembre 2017 - Entrée en vigueur et liste des États liés.

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur du protocole désigné ci-dessus, approuvé par la loi du 8 avril 2019 (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 233 du 9 avril 2019), ayant été remplies le 30 avril 2019, ledit acte, à l'exception de son article 5, est entré en vigueur à l'égard des États liés le 1^{er} mai 2019, conformément à l'article 10, paragraphe 1, du présent accord.

Liste des États liés

Partie	Signature	Notification	Entrée en vigueur
Belgique	06/12/2017	18/01/2019	01/05/2019
Danemark	06/12/2017	06/11/2018	01/05/2019
Luxembourg	06/12/2017	30/04/2019	01/05/2019
Pays-Bas	06/12/2017	30/08/2018	01/05/2019
Suède	06/12/2017	19/03/2019	01/05/2019

